



Pour publication immédiate : 21/08/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES RÉFORMES POUR AMÉLIORER LES NORMES ET ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR DE LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION**

*Suite à la promesse du Gouverneur de donner une réponse coordonnée sous 60 jours aux activités sans scrupules du secteur de la mise en liberté sous caution*

*Nouveau [règlement](#) du Département des services financiers, qui fait suite à une tournée d'écoute à l'échelle de l'État avec le Département d'État, qui supprime les frais illégaux, exige l'approbation des accords de cautionnement, fait respecter les délais de restitution des garanties et des primes, et augmente le nombre de rapports*

*Le DFS et le DOS lancent une « Charte des droits » des consommateurs après l'adoption du règlement final*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui un nouveau projet de règlement du Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) visant à relever les normes d'intégrité dans le secteur de cautionnement, à protéger les New Yorkais vulnérables des abus dans ce secteur et à accroître la transparence et la compréhension des mises en liberté sous caution. Le nouveau [règlement](#) proposé fait suite à l'enquête continue du DFS dans le secteur de la mise en liberté sous caution ainsi qu'à une série de [séances](#) d'écoute publique à l'échelle de l'État tenues conjointement en juin avec le Département d'État (Department of State, DOS) de New York.

L'enquête et les séances ont révélé un secteur criblé de pratiques néfastes et d'abus envers les New Yorkais vulnérables, souvent issus de groupes marginalisés. Le règlement proposé bannit ces pratiques dans la mesure de l'autorité statutaire actuelle de l'État. Le Gouverneur a également annoncé que le DFS et le DOS fourniront aux consommateurs une nouvelle « charte des droits » pour les aider à mieux comprendre le système de la mise en liberté sous caution et leurs droits dans le cadre de ce système.

« Ces réformes sont essentielles dans nos efforts pour lutter contre les pratiques abusives dans le secteur de mise en liberté sous caution et protéger les New Yorkais contre les activités frauduleuses et faire en sorte que tous, quel que soit leur statut

économique, bénéficient d'un traitement juste et équitable en vertu de la loi », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous travaillons activement à réformer notre système obsolète de cautionnement pour faire en sorte que New York demeure un modèle d'égalité et de justice pour la nation. »

Le nouveau règlement du DFS annoncé aujourd'hui :

- Clarifié que les agents de cautionnement ne peuvent exiger des frais autres que les primes fixées par la loi et les coûts des conditions spéciales de cautionnement imposées par un tribunal ;
- Exigé l'approbation préalable du surintendant pour tous les accords et formulaires de cautionnement, et l'interdiction d'utiliser des formulaires non approuvés ;
- Exigé le remboursement en temps opportun des garanties et des primes, s'il y a lieu ;
- Exigé que les agents de cautionnement fournissent aux consommateurs des reçus et des copies de tous les accords et documents impliqués dans la transaction de cautionnement ;
- Précisé que si un agent de cautionnement remet un accusé au tribunal et cherche à annuler un cautionnement, il doit expliquer par écrit ses raisons au tribunal et à la partie qui acquiert la caution ;
- Ordonné une surveillance plus étroite des agents de cautionnement par les sociétés de garantie ;
- Exigé que les agents de cautionnement affichent leur licence et des enseignes « comment déposer une plainte » ;
- Exigé que les agents de cautionnement fournissent aux consommateurs une divulgation qui décrit les droits des consommateurs et les responsabilités de l'agent de cautionnement ;
- Exigé une tenue de dossiers et des rapports plus nombreux et plus complets.

La réforme du système de cautionnement obsolète de New York est une composante essentielle du programme de justice pénale complet du Gouverneur et de l'engagement de New York en faveur d'une réforme législative du système de cautionnement, comprenant notamment l'élimination de la caution monétaire pour les infractions mineures et les délits non violents. Après l'annonce faite par le Gouverneur en mai, le DFS, qui a le pouvoir de délivrer des licences, de superviser et de faire exécuter les cautions et les agents, et la Division de la protection des consommateurs (Division of Consumer Protection, DCP) du Département d'État, qui s'occupe de l'éducation à l'intention des consommateurs, ont tenu une série de séances d'écoute dans la Ville de New York, l'ouest de l'État de New York et dans le centre de l'État de New York. Le DFS a également entrepris une enquête dans le secteur, exigeant des renseignements et des documents de toutes les sociétés de cautionnement autorisées et des agents de cautionnement à New York. L'enquête est toujours en cours et le DFS encourage toute partie concernée à les contacter au service téléphonique gratuit (800) 342-3736 ou à [BailBond2018@dfs.ny.gov](mailto:BailBond2018@dfs.ny.gov). Les agents de cautionnement qui ont enfreint la loi sont passibles d'une révocation de licence, ainsi que de sanctions financières.

L'enquête du DFS et la tournée d'écoute conjointe ont permis de constater que de nombreux agents qui travaillent assidûment font de leur mieux pour aider les New Yorkais à obtenir la libération de leurs proches, mais ils ont également constaté des abus dans le système. Les séances d'écoute ont permis d'entendre les plaintes des consommateurs concernant les frais et les coûts facturés par les agents de cautionnement, le remboursement des garanties, ainsi que les questions de transparence, les droits des consommateurs et les responsabilités des agents de cautionnement.

Le nouveau règlement proposé fait suite aux directives publiées l'an dernier par le DFS concernant la décision unanime de 2017 de la Cour d'appel de New York dans l'affaire *Gevorkyan v. Judelson*, qui a confirmé la position du Département selon laquelle la prime suit le risque en vertu de la loi de New York sur les assurances (New York Insurance Law). Lorsqu'un accusé n'est pas libéré de la garde à vue, il n'y a aucun risque pour la société de cautionnement ou l'agent de cautionnement, si bien qu'ils doivent rembourser la prime.

Au-delà du règlement proposé, le DFS et le DCP créeront des documents d'éducation à l'intention des consommateurs, y compris une « charte des droits » pour fournir aux consommateurs des conseils et des directives tangibles lorsqu'ils font appel à un agent de cautionnement. Le matériel sera disponible sur les sites Web des deux départements. Le DCP soulignera les préoccupations du secteur de cautionnement dans des présentations publiques.

« Nous nous efforçons de protéger les droits des New Yorkais, de lutter contre les abus et d'aider les gens à mieux comprendre le système de mise en liberté sous caution », **a déclaré la Lieutenante-Gouverneure Kathy Hochul.** « Ces améliorations apportées à ce secteur assureront la protection des consommateurs et accroîtront la transparence de la profession. Le Gouverneur et moi-même sommes déterminés à assurer l'équité et la justice pour tous les New Yorkais. »

**La Surintendante des services financiers Maria T. Vullo a déclaré :** « Le DFS est fier de soutenir les initiatives du Gouverneur visant à protéger les New Yorkais des abus dans le secteur de cautionnement en promulguant ce nouveau règlement proposé. Nous ne permettrons pas aux agents de cautionnement de profiter des New Yorkais qui sont souvent les plus vulnérables. Le Département continuera de soutenir la réponse de l'État par des réformes réglementaires supplémentaires, des mesures d'application appropriées et d'autres mesures ciblées pour assurer un traitement juste et équitable à tous les New Yorkais ».

**La Secrétaire de l'État de New York, Rossana Rosado, a déclaré :** « Lorsqu'un New Yorkais a besoin d'engager les services d'un agent de cautionnement, il s'agit rarement d'une activité planifiée. Le consommateur qui fait appel au service est souvent submergé par les dépenses imprévues, l'urgence et l'impact potentiel des accusations criminelles sous-jacentes. Par conséquent, la Division de la protection des consommateurs s'efforcera d'informer les New Yorkais de leurs droits et de tous les recours disponibles lorsqu'ils font appel à un agent de cautionnement ».

L'Administration continuera d'étudier des nouvelles dispositions législatives et d'autres changements visant à renforcer l'autorité de New York sur les agents de cautionnement et à promouvoir l'utilisation d'autres formes de cautionnement, comme les cautionnements non garantis et partiellement garantis qui sont émis directement par le tribunal, évitant ainsi d'avoir besoin de cautionnement en espèces ou commercial.

Le projet de règlement est soumis à une période de questions et observations de 60 jours après sa publication dans le Registre d'État. Une copie du règlement peut être consultée [ici](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)